

PREUVES ACCEPTÉES LORS DE L'ABONNEMENT ET DU RENOUVELLEMENT

Ces deux documents doivent être récents (datant de 6 mois ou moins).

UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

(Un document
parmi les suivants)

- Permis de conduire
- Carte d'assurance maladie
- Passeport
- Certificat de citoyenneté ou carte de résident permanent
- Carte valide d'une institution d'enseignement reconnue (école secondaire, cégep, université)

UNE PREUVE D'ADRESSE

(Un document
parmi les suivants)

- Permis de conduire
- Document officiel provenant du gouvernement fédéral, dont :
 - avis de cotisation pour l'impôt sur le revenu
 - chèque d'allocation familiale
 - chèque d'assurance-emploi
 - pension de sécurité de la vieillesse
- Document officiel provenant du gouvernement provincial, dont :
 - chèque d'aide sociale
 - chèque de solidarité sociale
 - avis de cotisation pour l'impôt sur le revenu
 - jugement de curatelle publique
- Document officiel portant l'adresse émis par un établissement d'enseignement reconnu (école secondaire, cégep, université)
 - relevé de notes – bulletin scolaire
 - carte d'étudiant ou de personnel enseignant
 - attestation d'inscription à un cours
- Compte de service public
 - électricité
 - gaz
 - téléphone ou télédistribution
- Document officiel d'une institution bancaire ou de crédit
 - relevé de compte
 - relevé de carte de crédit